

que j'ai trouvé à la bibliothèque du Parlement où ce volume est entré le 5 septembre 1963. Je cite ce que je trouve à la page 144:

Le salaire hebdomadaire maximum pour un joueur à plein temps est de 20 livres durant la saison et de 17 livres pendant la morte-saison et (je répète que je me reporte ici à la date du bref) il y a un barème de bonis pour la télévision...

Les joueurs de hockey, les joueurs de football professionnels, les joueurs de baseball professionnels, les jockeys qui participent aux grandes courses, ainsi que les golfeurs professionnels sont très agités à l'heure actuelle. Les programmes les plus populaires à la télévision, aux États-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne, sont les programmes sportifs, mais les joueurs ne touchent pas un sou, bien qu'ils paraissent sur tous les écrans de télévision, d'un bout à l'autre de ces pays. Nous savons que les clubs touchent des montants prodigieux en échange d'une autorisation de diffuser les parties, mais cet argent n'atteint jamais la poche des joueurs.

Le jugement du juge Wilberforce dans la Cour de la chancellerie britannique est très important, et j'assure aux honorables représentants, qu'au Canada et aux États-Unis, on verra bientôt des actions en justice intentées par les athlètes professionnels qui ne font pas partie de syndicats et qui jouent au hockey, au baseball et au golf, ainsi que par les jockeys.

L'hon. M. Nowlan: Et les joueurs de billes.

M. Cowan: Ils soutiennent qu'ils ont le droit de se faire payer pour leurs services et pour la distraction qu'ils offrent au public au cours de ces événements sportifs. On trouve une chose très intéressante dans les prévisions budgétaires du secrétaire d'État. A la page 386, on trouve le crédit suivant: «Division du droit d'auteur et des dessins industriels, y compris une contribution à l'Office international pour la protection des œuvres littéraires et artistiques». Nous prévoyons des sommes à des œuvres littéraires et artistiques qui peuvent être reproduites. Nous pouvons tous nous rappeler combien les gens ont grondé lorsque l'ASCAP a été créé et qu'on a commencé à demander que les stations de radio paient chaque fois qu'elles faisaient jouer un disque. Vous vous rappellerez comment les stations de radio ont protesté et ont dit qu'elles avaient acheté le disque et qu'elles pouvaient par conséquent le faire jouer. Les musiciens ont maintenu que faire jouer le disque les dépouillait de travail, car les gens utilisaient des disques lorsqu'ils auraient dû employer des musiciens en direct. L'ASCAP a été formé, et depuis lors, un certain pourcentage de deniers est versé par les stations de radio et par quiconque emploie des disques

[M. Cowan.]

pour le divertissement du public, à une caisse du syndicat de protection des musiciens.

Nous avons des lois sur les droits d'auteur pour protéger les écrivains, nous avons l'ASCAP pour protéger les musiciens. Je dirai que les athlètes professionnels offrent un divertissement et qu'ils ont droit à la même protection. Ils demandent que les parties auxquelles ils participent soient diffusées dans un circuit de télévision fermé, soit au foyer, soit au théâtre.

Il est très bien de ne rien faire et de dire que les séries mondiales rapportent des sommes énormes à la caisse de pension des joueurs. Voici le *Globe and Mail* de ce matin; sur la première page, on peut lire l'annonce des grandes joutes de football qui auront lieu à Chicago, le 29 décembre, entre les Bears de Chicago et les Giants de New-York. Au deuxième paragraphe, on trouve cette assertion:

Pete Rozelle, commissaire de la ligue nationale de football, a dit hier que parmi les raisons se trouve la moindre capacité du champ de Wrigley comparativement au stade des Yankees et le fait qu'il y aura dans les recettes de radio et de télévision une proportion de \$450,000 qui sera consacrée à la caisse de pension des joueurs.

Les honorables députés peuvent ne rien faire et dire que \$450,000 est une somme considérable pour la caisse de pension des joueurs, mais les joueurs ne sont pas satisfaits. Ils savent que s'il y a un circuit de télévision fermé dans tous les États-Unis et dans certaines parties du Canada, ils obtiendront, de cette façon, pour la caisse de pension des joueurs, plus d'argent qu'ils n'en obtiendront jamais de la diffusion télévisuelle gratuite des événements sportifs. Je dis que la Société Radio-Canada devrait s'informer de la rémunération de ces joueurs qui figurent sur nos écrans de télévision. Il y a un an, j'ai demandé au gouvernement d'alors combien d'argent il allait verser aux joueurs de la Coupe Grey, car on avait ordonné aux joueurs de s'exécuter devant les caméras du réseau de la Société Radio-Canada. J'ai reçu une couple de sourires, très entendus, qui signifiaient que j'étais un ignorant, un nouveau venu à la Chambre, et on m'a répondu que c'était quelque chose dont je devais parler à la Société Radio-Canada. Je n'ai pas eu le temps de saisir Radio-Canada de l'affaire et j'ai posé la question une fois de plus. La Société avait reçu l'ordre de diffuser le match pour la coupe Grey d'un bout à l'autre du pays. Les joueurs allaient divertir les millions de Canadiens qui regardent les émissions transmises sur le réseau de Radio-Canada, mais sans pour autant recevoir un sou de plus de la Société.

Les athlètes professionnels ne sont pas des imbéciles. Nous n'avons qu'à penser à celui